

APPEL A PROJETS 2025

Journées des Langues Maternelles et Paternelles ***Du 17/02/2025 au 26/02/2025***

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Dates de dépôt des dossiers :

Du 06 /11/2024

Au 02 /12/2024

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Hôtel de Ville de Bordeaux

Place Pey Berland

33045 Bordeaux Cedex

1 - ORGANISATION DE L'APPEL A PROJET	4 - CRITERES DE SELECTION DES PROJETS
2 - OPERATIONS ELIGIBLES	5 - REMISE DE CANDIDATURES
3 - MODALITES D'INTERVENTION	6 - VALORISATION DES PROJETS RETENUS

1. ORGANISATION DE L'APPEL A PROJETS

Le dossier de candidature est téléchargeable

- Sur le site de la ville : bordeaux.fr

Date limite de dépôt des dossiers :

06/11/2024

02/12/2024

2. BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Peuvent candidater à l'appel à projet **les acteurs associatifs locaux dont le siège social est situé sur le territoire de Bordeaux et/ou dont le projet se déroule sur le territoire de la ville Bordeaux.**

3. OPERATIONS ELIGIBLES

Cet appel à projet vise à promouvoir la diversité des langues maternelles et paternelles. Les projets peuvent être de nature artistique, universitaire, économique, gastronomique, citoyenne ou d'autre nature originale. Les subventions porteront prioritairement sur les actions et événements qui déclineront la **thématique 2025 « l'évolution des langues de génération en génération »**. En effet, au-delà d'une approche sociale, il existe une approche générationnelle au choix des mots. Les jeunes générations font évoluer les langues ou créent de nouveaux langages, avec le langage SMS, le langage émoticônes. Ces nouveaux langages sont également apportés par le monde scientifique et notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTCI).

4. CRITERES DE SELECTION

Critères d'évaluation des projets :	<ul style="list-style-type: none">• Les projets permettant d'illustrer au mieux la thématique 2025 portant sur l'évolution des langues de génération en génération seront privilégiés.• Les projets devront accorder une attention particulière en matière de sobriété environnementale et financière, de mutualisation des moyens (lieux et matériels), d'égalité femmes-hommes et de lutte contre toutes les formes de discriminations, dans leur organisation comme dans leur proposition.• Les projets mutualisés entre associations sont particulièrement encouragés.• Les associations qui bénéficieront d'une aide de la Ville de Bordeaux devront transmettre un bilan de leur manifestation, au plus tard, 3 mois après celle-ci. <p>L'aide apportée par la Ville de Bordeaux peut être cumulée avec d'autres aides institutionnelles ou privées.</p>
Critères d'éligibilité des projets :	<p>L'action doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être gratuite• Se dérouler sur le territoire de la ville Bordeaux, dans des lieux ouverts au public• Bénéficier au grand public.

5. REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer sur la plateforme ou à adresser :

- En format électronique aux adresses suivantes : ri@bordeaux-metropole.fr;
- Ou par courrier :

Direction des Relations internationales

Hôtel de Ville de Bordeaux

Place Pey Berland

33045 Bordeaux Cedex

Pour être recevables, les projets devront comporter les éléments suivants :

Volet administratif

- **Dossier de candidature** complété et signé
- Justificatifs de l'association (*si l'association n'a jamais bénéficié de financements de la Ville de Bordeaux ou si des éléments ont changé depuis l'année précédente*) : statuts de l'association, composition du Bureau, récépissé de déclaration en Préfecture, extrait du Journal Officiel, fiche INSEE d'attribution du numéro SIRET, Relevé d'Identité Bancaire de l'association (de moins de 3 mois)
- Attestation sur l'honneur certifiant les déclarations faites dans le dossier ainsi que la demande d'aide financière approuvant les conditions du présent règlement signée

Volet financier

- Un tableau du budget prévisionnel global et portant la mention de toutes les aides demandées ou obtenues pour soutenir le projet est à fournir. La recherche de co-financements est fortement encouragée. La solidité financière du projet sera étudiée avec la plus grande rigueur.

Vos contacts

Direction des relations internationales		ri@bordeaux-metropole.fr
Ville de Bordeaux	Magali Da Silva, chargée de mission	Tél. 05 57 20 73 50 m.dasilva@bordeaux-metropole.fr

6. VALORISATION DES PROJETS RETENUS

Les projets retenus feront l'objet d'actions de communication.

Les associations lauréates s'engagent à communiquer sur la programmation par tout moyen à leur convenance (réseaux sociaux, support papier, mailing auprès de leurs adhérents...).

Elles s'engagent également à faire figurer sur tous les supports matériels du projet le logo de la Ville de Bordeaux, ainsi que le logo national (fourni par la Direction des Relations internationales après la demande de labellisation par ses soins).

<https://bordeaux.fr/p156622/charte-et-logos-de-la-ville-de-bordeaux-pour-les-partenaires>

Les associations lauréates autorisent la Ville de Bordeaux à communiquer sur les projets retenus afin d'en assurer la promotion.